Groupement Hospitalier
du Territoire NORD YONNE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Transport de corps pour les établissements du GHT Nord Yonne

Centre Hospitalier de Sens
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
BP 108
89108 SENS Cedex

SOMMAIRE

1 - Généralités 4
1.1 - Objet du marché 4
1.2 - Obligations 4
2 – Obligation du titulaire 6
3 – Mémoire technique 7
4 – Définition du périmètre de l'activité et élaboration des coûts 7
4.1 – Elaboration du prix 7

L'ESSENTIEL DU CONTRAT		
	Objet	Transport de corps pour les établissements du GHT Nord Yonne
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Tranches optionnelles	Sans tranches optionnelles
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Prix	Prix unitaires
	Variation des prix	Sans
	Avance	Sans

1 - Généralités

1.1 - Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir et préciser l'exécution d'une prestation de :

- Transport de corps de l'Unité de Soins Palliatifs situé sur le site de Saint Jean vers la chambre mortuaire du Centre Hospitalier de Sens.
- Transport de corps des Maisons de Retraite Etoile, Résidence du Sénonais, ainsi que le CMLS vers la chambre mortuaire du Centre Hospitalier de Sens (quand il n'y a pas de contrat d'obsèques connu ou de famille pouvant prendre la décision d'un opérateur funéraire).
- Transport de corps de la maison de retraite située 1 Allée Pierre de Coubertin à Joigny vers la chambre mortuaire du Centre Hospitalier de Joigny.
- Transport de corps des annexes du Centre Hospitalier Roland Bonnion (Sites Carnot et Rives de l'Yonne) de Villeneuve Sur Yonne vers la chambre mortuaire du Centre Hospitalier de SENS.

Il s'agira de transport de corps avant mise en bière. Exception faite dans le cas de cas Covid ou autres maladies, nous obligeant à réaliser la mise en bière, dite immédiate, pour transporter un corps en toute sécurité sanitaire.

1.2 - Obligations

Les titulaires mettront en œuvre tous les moyens nécessaires, afin d'assurer les prestations, pour subvenir aux besoins du centre hospitalier, tout en garantissant la qualité irréprochable des prestations.
Il faudra assurer un service de 7h jusqu'à 23h pour les transports et les prises des demandes.

Pour l'hôpital de Sens, le dépôt de corps à la chambre mortuaire devra se faire obligatoirement en présence d'un agent de l'Amphithéâtre (8h -20 h) ou d'un brancardier (20h-8h). Il faudra passer par le standard de l'hôpital pour joindre les agents au 03.86.86.15.15.

Pour l'hôpital de Joigny, le dépôt de corps à la chambre mortuaire devra se faire obligatoirement en présence d'un brancardier. Il faudra passer par le standard de l'hôpital pour joindre les agents au 03.86.92.33.33.

Pour l'hôpital de Villeneuve-Sur-Yonne, le dépôt de corps à la chambre mortuaire devra se faire obligatoirement en présence d'un agent de l'Amphithéâtre (8h -20 h) ou d'un brancardier (20h-8h). Il faudra passer par le standard de l'hôpital pour joindre les agents au 03.86.86.15.15.

Le titulaire devra pour le transport du corps :

- Fournir la housse mortuaire : Fournir systématiquement une housse pour y mettre le corps. Avoir toujours, a disposition, également des housses spécifiques en cas de personne obèse.
- S'assurer du port des EPI pour son personnel : Le titulaire devra avoir ses propres EPI, pour le personnel devant effectuer les prestations (surblouses, blouse blanche, masques, gants, charlottes, surchaussures …).
- Vérifier l'identité du défunt : Vérification de présence du bracelet et lecture du bracelet.

- Prendre en charge les effets personnels du défunt : Le titulaire devra transporter également toutes les affaires et autres effets du défunt pour les remettre à l'agent de l'amphithéâtre ou brancardier ou le déposer dans la salle avec le corps.
- Feuille d'inventaire : Le titulaire devra prendre cette feuille et la remettre signée par son agent lors du dépôt de corps.
- Dossier patient : Le titulaire devra prendre à charge systématiquement le transfert du dossier patient qui sera à remettre à l'Amphithéâtre du Centre Hospitalier où il effectue le dépôt. Bien penser à prendre la fiche d'admission d'une personne décédé.
- Certificat de décès ou copie : il faudra obligatoirement être en possession du certificat de décès, émit par le médecin du service, pour réaliser le transport. Ce certificat devra être déposé à la chambre mortuaire et remis aux agents.
- Rites religieux : le titulaire devra s'assurer auprès du service qu'il n'y a pas de rite religieux spécifique à réaliser avant le transport du corps. Pour rappel, chaque transport devra être réalisé selon les pratiques et rites souhaités par le défunt ou la famille si celles-ci sont connus (laisser couvert le corps, port de chapelet, lecture d'une prière ou autres …)
- Transport de corps : le transport de corps avant mise en bière doit être effectué dans un véhicule spécialement aménagé, exclusivement réservé aux transports mortuaires et répondant aux conditions des articles D.2223-110 à D.2223-115

La tenue du personnel :

Le personnel du titulaire ne devra pas porter de mention concernant, la société.
Il devra avoir une blouse blanche, faisant partie des EPI obligatoire.
Pas de port de bijoux.

Le brancard :

Le brancard, pour effectuer le transfert du défunt, devra être à la charge du titulaire, et ne sera pas fourni par les hôpitaux. Normalement celui-ci est intégré au véhicule faisant le transfert, et doit prendre en considération le transport des personnes obèses / bariatriques (> à 150 Kg).

Le véhicule :

Aucune mention de la société ne doit apparaître sur celui-ci.
Il doit comporter un caisson réfrigéré (corbillard) répondant aux normes ….

Le nombre de personnel :

Les personnes devant effectuer le transport doivent être au minimum de 2 personnes, à ajuster en fonction du poids du défunt et autres spécifiés.

2 - Obligation du titulaire

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire technique (partie à joindre dans votre mémoire) :

Nom du fournisseur	
Marque	
Modèle	
Cadre de réponse technique	
Caractéristiques	**Réponses du candidat**
Puissance électrique nécessaire	
Puissance du moteur	
Dimensions extérieur	
Dimension intérieur	
Epaisseur des panneaux	
Consommation électrique : Kw par heure	
Préciser IPX	
Niveau sonore de l'équipement en dba	
Délais intervention en cas de panne	
Durée et type de garantie (pièces et main d'œuvre)	
Prix d'un joint de porte	
Prix du boitier de commande	
Effectif techniciens SAV formé sur l'appareil	
Stock de pièce détachées du fabricant disponible immédiatement	
Description de la formation enseignée à l'installation aux utilisateurs : *Durée, contenu etc*	

3 - Mémoire technique

Chaque candidat devra fournir dans son offre un mémoire comprenant les éléments suivants :

- Présentation de la société et référentiel client.
- Fiches de données techniques et sécurités du véhicules, housses et EPI.
- Précisions sur les modalités d'interventions
- Le nombre de véhicules à disposition
- Le temps minimum d'intervention après appel

4 - Définition du périmètre de l'activité et élaboration des coûts

4.1 - Elaboration du prix

Le candidat devra présenter son bordereau de prix à l'appui de son offre.